



## Charte d'engagement des parents volontaires

### Cours de natation 2026 / 2027

Afin d'assurer l'accompagnement, la surveillance et la sécurité des élèves, tout au long de l'année, pendant les cours de natation, l'AGF8 sollicite votre engagement, volontaire, ponctuel et flexible. Il repose sur la solidarité entre familles pour le bon déroulement des cours de natation.

**Sans parent encadrant il n'est pas possible d'assurer les cours de natation**

Le parent encadrant s'engage à :

1. **Se porter volontaire ponctuellement**, selon ses disponibilités, pour assurer une présence pendant les cours de natation,
2. **Être présent du début à la fin de la séance**, pour aider à l'encadrement dans les vestiaires (dans le respect de la vie privée des enfants),
3. **S'assurer** que les **élèves** restent **calmes** avant et après l'accès aux bassins,
4. **Rejoindre le groupe WhatsApp** dédié à l'organisation de l'activité afin de faciliter la communication et l'organisation,
5. **Respecter les consignes** données par le personnel du centre aquatique,
6. Adopter une **attitude bienveillante, discrète et respectueuse** envers tous les enfants.

---

**Merci à chaque parent qui accepte de contribuer, même occasionnellement, à cette démarche collective.**

Nom et prénom du parent : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....

Téléphone (pour ajout au groupe WhatsApp) : .....